

Déclaration préalable de SUD Éducation 22 au CDEN du 15 octobre 2009

Monsieur le Préfet,
Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Vous allez probablement tenter, lors de ce Conseil, de nous assurer de l'attachement du gouvernement et de l'Administration départementale au service public d'éducation, à l'emploi, à la formation... Mais pouvons-nous encore vous croire, au vu de la réalité que nous subissons tous les jours?

Lorsque le gouvernement prétend défendre le droit d'accueil dans les écoles, il met en place le fameux SMA, service minimum d'accueil, pour casser le droit de grève, alors qu'il s'emploie dans le même temps à limiter le nombre de places dans les écoles maternelles (non prise en compte des 2 ans occasionnant des effectifs surchargés par classe, démantèlement au profit des jardins d'éveil, ...), dans les écoles élémentaires (nombreuses fermetures de classes décidées uniquement sur une base comptable), mais aussi dans les collèges et les lycées généraux, techniques ou professionnels.

Comment également passer sous silence le vote récent de la loi dite « Carle » sur le financement des écoles primaires privées confessionnelles. Outre le fait qu'elle constitue une nouvelle atteinte grave au principe de séparation de l'Église et de l'État, elle institue un pont d'or à l'enseignement privé et accentue de ce fait l'exode scolaire de l'enseignement public vers le privé. Nous laisserons le soin aux élus locaux de vous exposer les conséquences de cette loi sur leurs finances: nous ne doutons pas qu'ils mettront en évidence les inégalités (voire les injustices) fiscales, financières et sociales qui en découleront, notamment pour les petites communes de notre département.

Nous ne reviendrons pas non plus sur la duperie de la mise en place de l'aide personnalisée dans le premier degré, qui, sous prétexte de venir en aide aux enfants en difficulté, a abouti à la fragilisation des réseaux d'aide (RASED) ou tout au moins à l'impossibilité d'exercer correctement leurs missions. On ne compte plus les écoles du département se plaignant de ne plus pouvoir travailler avec les RASED.

Cette provocation est la même quand l'État déclare faire de l'emploi une priorité nationale et, dans le même temps, détruit des dizaines de milliers d'emplois d'enseignant-e-s, tarit le recrutement des COP, et qu'au niveau académique, on licencie AVS et EVS.

Dans les collèges, ces destructions d'emplois se traduisent par:

- des effectifs par classes qui explosent,
- un recours massif aux heures supplémentaires qui se banalise tant pour les remplacements à l'interne, que pour assurer une partie de l'ordinaire des horaires d'enseignements.
- l'utilisation croissante de personnels précaires "jetables" sans formation, sans droits, sans perspectives de titularisation.

Que dire des procédures d'affectation en fin de 3ème qui répondent de plus en plus à une logique comptable avec les préinscriptions bonus dans les formations professionnelles déficitaires?

Et que dire du transfert des entretiens d'orientation des COP aux enseignant-e-s qui augmente encore la charge de travail des personnels, dans la logique inique du travailler plus pour gagner autant en travaillant moins bien. Des conditions de travail qui se dégradent gravement tant pour les personnels que pour les élèves, et cela dans des locaux parfois anciens et mal adaptés.

Enfin, dernier exemple de ce double langage permanent, la « masterisation » de la formation des enseignant-e-s. Sous prétexte d'élever leur niveau de formation, on supprime l'année rémunérée (réservant ainsi encore un peu plus les métiers de l'enseignement aux classes socio-professionnelles favorisées), on détruit la formation professionnelle (l'IUFM de Saint-Brieuc disparaîtra très bientôt), et à terme, on grossira encore les rangs des enseignant-e-s précaires.

On pourrait nous dire que le CDEN n'est pas le lieu pour ce type de déclaration, mais chaque jour, malgré les acrobaties destinées à laisser penser que la rentrée s'est techniquement bien passée, les personnels, les élèves qui leur sont confiés, les usagers font les frais de ces décisions politiques. Alors oui, pour nous, cette instance est bien le lieu où l'on peut avancer que c'est de la survie du service public d'éducation qu'il s'agit. Aussi, SUD éducation 22 entend bien s'opposer de toutes ses forces à ce plan concerté de destruction du service public et laïque d'éducation.